

Cabarets et auberges du vieux temps

Autor(en): **J.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 43

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vient amoureusement le caresser. Quelle joie éprouve-t-il encore ? Et bien il éprouve encore une joie digne et indispensable lorsqu'il regarde votre beau, aimable et tendre visage. Enfin, pour mon compte, je vous prend pour la reine des beautés et des amours. Oui ! je veux me lier avec vous d'une façon réciproque.

Sachez bien que mon cœur ne palpète que pour vous jusqu'à mon dernier soupir.

Recevez, Mademoiselle, ou plutôt ma chère amie, mes meilleurs présentiments d'amitié et d'amour « A quand le 1^{er} baiser ? »

(Signature)

P. S. — Je vous engage de venir lundi soir à huit heures précises au... Là nous pourrons nous admirer et nous entrebaisers.

Auriez-vous la bonté de me donner, s'il est possible, votre photographie et une boucle de cheveux.

Il vient de paraître de Jacques-Dalcroze (Fœtisch Frères, éditeurs), *Libre Helvétie*, sur des paroles d'Eugène Rambert. Voilà deux noms aimés entre tous du public romand et qui dispensent de toute recommandation. Libre Helvétie avec son texte d'une saisissante actualité, avec sa mélodie entraînant, d'un souffle patriotique puissant, d'un accent noble et généreux ne tardera pas à être très populaire. L'œuvre paraît à la fois pour chant et piano et pour chœur d'hommes.

A PROPOS DE JOURS FÉRIÉS

On n'y regarde pas de si près aujourd'hui que jadis, en matière de jours fériés. On a même déclarés tels les lundis de Pâques et du Jeûne. Ils sont fériés quant aux actions judiciaires ; ils le sont pour les bureaux des administrations officielles, pour les banques et pour beaucoup d'industries et de commerces, sinon pour tous.

Au bon vieux temps, ça n'allait point aussi facilement. Voici, en effet, ce que nous lisons dans un numéro de la *Gazette* de janvier 1844 :

« On discutait depuis quelque temps, essentiellement parmi les membres du clergé, la question de faire du Vendredi-Saint un jour de fête légale. La classe de Lausanne, dans sa dernière assemblée, a pris l'initiative d'une proposition à cet égard, et l'a soumise au conseil d'Etat. Celui-ci a décidé, dit-on, de n'y pas donner suite pour le moment, d'un côté, parce que les classes sont d'opinions divergentes, de l'autre, parce que le public n'a fait jusqu'à présent entendre aucune manifestation.

« A nos yeux, cette décision est fort sage ; car une pareille innovation, nous le pensons du moins, n'aurait pas généralement été vue avec plaisir. Il est vrai qu'en même temps on aurait supprimé la fête de l'annocation, mais cette fête est consacrée chez nous de temps immémorial ; elle est dans les habitudes du peuple, et souvent il vaut mieux conserver ce qu'on a que d'y substituer des choses meilleurs peut-être, mais exposées à être mal accueillies, ou, ce qui est pire, mal interprétées. On pourrait en citer bien des exemples. »

LE « BOSSATON » D'AVANT LES BANS

Du temps des bons évêques de Lausanne, lorsque le vin manquait, les vigneron de Lavaux se permettaient de remplir, avant les vendanges, un *bossaton* de nouveau ; ça ne faisait pas compte, pourvu que cette vendange anticipée fût terminée avant l'imposition des bans.

Or, en 1570, le bailli de Lausanne fit savoir à « un chacun » que cette tolérance ne serait plus admise, « attendu qu'on s'était quitté par la publication de l'année précédente ». Il annonçait en même temps des modifications à la jurisprudence. Grand émoi dans les quatre paroisses, où la première décision surtout allait « redonner au dommage et préjudice de chacun ». Bientôt on y prenait la résolution de prier M. le

bailli de ne point « poursuivre ses innovations, autrement qu'on serait contraint d'aller au remède devant la grâce de Messieurs ; aussi de lui donner quelque chose pour son vin, pour nous avoir mieux en recommandation. »

Donnons maintenant la parole aux anciens manaux de la commune de Villette ; on jugera les frais immenses que, sans le moindre profit, supportaient nos ancêtres, et de la mésintelligence qui perçait partout entre Lutry et ses voisins, surtout depuis la Réformation :

« 1570. Novembre 17. — Bien que les autres paroisses ne veulent faire aucun semblant d'y aller, la Saint-Martin étant passée, le conseil de Villette envoie à Berne M. le banderet Maillardoz et noble A. Chalon.

« Décembre 1. — Les délégués se sont transportés à Berne avec les commis des autres paroisses. LL. EE. ont ordonné de remettre la copie de nos franchises signées et dûment collationnées au bailli de Lausanne, qui fera rapport.

« Décembre 8. — Noble Chalon et le secrétaire se rendent à Lutry pour collationner la copie des droits.

« Décembre 15. — Chalon a donné la copie à M. le bailli, lequel « saura à dire quand il ira à Berne. »

« Ce jour-là, ceux de Corsier font savoir qu'ils désirent que les quatre paroisses soient jointes ensemble mieux qu'on n'a jamais. »

« Décembre 29. — Réunion à Corsier des commis des quatre paroisses : on pria M. le bailli de nous laisser à nos usages et s'il nous donne bonne paix, on lui baillera 12 écus.

« 1571. — Le seigneur Gantin informe le conseil de Villette que ceux de Lutry aimeraient mieux qu'on causât auparavant à M. le boursier Manuel, avant que de suivre. Ceux des autres paroisses pensent qu'il ne faut pas laisser invétérer les interdictions de M. le bailli.

« Les délégués des trois paroisses se sont rendus auprès de M. le bailli, lequel ne voulut point donner de bonne réponse, « ains (mais) se irritait toujours de plus en plus » défendant d'aller à Berne sans qu'on lui montrât la supplication et leur reprochant d'avoir forcé ceux de Lutry de se joindre à eux. Le conseil décide de suivre quand même.

« Janvier 26. — Claude Deplace, secrétaire, et noble Chalon se sont transportés à Berne avec les commis des autres paroisses. « Nous fut faite réponse par M. l'avoyer Steiger que Messieurs étaient grandement ébahis de ce que nous demandions une chose qui ne nous appartenait aucunement, attendu que les bans sont droits seigneuriaux et que nous n'avions point d'occasion de nous plaindre. » Les trois paroisses sont condamnées à payer les dépens du bailli.

« Février 2. — La note du bailli pour son voyage à Berne se monte à 40 florins. Chaque paroisse paie ainsi 16 florins et 6 sols de déplacement pour lui porter son argent. »

Revue historique vaudoise.

CABARETS ET AUBERGES DU VIEUX TEMPS

Il y a un mois, les cafetiers vaudois ont eu leur assemblée générale à Vevey, où ils ont été très cordialement accueillis. Au banquet, dans la belle salle du Casino du Rivage, M. le conseiller national Chuard, président du Conseil d'Etat, répondant à quelques plaintes et réclamations de MM. Guex, président central, et Meng, président de la section veveysanne des cafetiers, a assuré ceux-ci de la sollicitude des autorités cantonales, qui ne méconnaissent point du tout ce qu'il y a de fondé dans certaines revendications des détenteurs d'établissements publics. Puis il a développé quelques considérations intéressantes et qui ne manquent certes pas de justesse.

Faisant allusion à diverses dispositions nou-

velles de la loi en discussion devant le Grand Conseil, dispositions dont se plaignait à tort ou à raison les cafetiers, M. Chuard a fait remarquer que ces derniers n'ont certainement pas sujet de les redouter, car elles auront entre autres pour effet d'épurer la corporation de certains éléments qui par leur façon de concevoir et de pratiquer leur métier contribuent pour une bonne part à maintenir et à perpétuer les préjugés, très anciens et souvent injustes, de l'opinion publique à l'égard des cafetiers.

Il est malheureusement des cafetiers qui ne comprennent pas assez leurs responsabilités sociales. Il faut que chacun d'eux travaille avec zèle à assurer l'honorabilité de la corporation, et qu'une fois pour toutes, dans tous les milieux, on envisage le cafetier comme un honnête commerçant. Le café et le restaurant, de plus en plus, ne doivent pas être un lieu où l'on s'enivre, mais bien un local où l'on aime à causer, à s'instruire, en un mot, à se développer intellectuellement.

Il est certain que l'opinion publique n'est pas tendre pour les cafetiers. Ceux-ci le savent bien. Et il y a longtemps, bien longtemps que c'est ainsi. Dans l'antiquité déjà, puis dans le moyen-âge, les aubergistes et cabaretiers, tous ceux qui tenaient « hostellerie », ne jouissaient pas, en général, d'une grande considération.

Ces préjugés sont-ils fondés ? Cette défaveur se justifie-t-elle ?

Dans une intéressante « Histoire des cabarets et hôtelleries », que nous eûmes jadis occasion de parcourir, il était fait allusion au discrédit qui frappe l'importante corporation dont nous parlons. On l'expliquait disant que pendant un long temps, les auberges, cafés, hôtelleries, étaient le rendez-vous favori de tous ceux qui méditaient un mauvais coup. C'est là qu'ils discutaient et préparaient leurs coupables projets. Bien souvent, c'est là même qu'ils les exécutaient. Rares étaient les cabarets et auberges où l'on était en parfaite sécurité. Il fallait toujours être aux écoutes et sur ses gardes. Dans les auberges où l'on pouvait loger, il était prudent, avant de se coucher, de fermer avec soin portes et fenêtres, de tourner deux fois la clé dans la serrure et, par surcroît de précaution, de placer quelque meuble devant la porte, en manière de barricade.

Est-ce à dire que le patron de l'établissement était de connivence avec les auteurs du complot ? Pas toujours ; mais souvent. Quelquefois même, il en était bel et bien l'organisateur, et le nombre est plus grand qu'on ne le croit de cabaretiers et aubergistes du vieux temps qui rendirent leur dernier souffle à la potence.

Voilà, du moins, ce que nous contait l'histoire dont nous parlons. On comprend que de tels antécédents ne soient pas pour augmenter la considération publique à l'égard de cette corporation.

Mais hâtons-nous de dire qu'il y avait des exceptions, et nombreuses. Si l'on rappelle la mémoire des cabaretiers de jadis qui se firent les comparses des voleurs et des escarpes, il est juste aussi de ne point oublier les autres, les aubergistes hospitaliers, qui, le traditionnel bonnet de velours sur la tête, le grand tablier sur le ventre, la serviette sous le bras, debout sur leur porte d'où s'échappait l'appétissant fumet d'un festin préparé avec art, accueillirent le sourire aux lèvres les arrivants. L'appétit vous saisissait sur le seuil ; un sentiment de bien-être, de bonheur, vous caressait dès les premiers pas dans la salle, qu'illuminait, en hiver, une grande bûche flambant dans l'immense cheminée et dont la mouvante clarté projetait en dessins fantastiques votre ombre sur les parois et le plafond. On sentait qu'on allait passer là quelques uns de ces moments qu'on n'oublie pas et dont on aime plus tard évoquer le souvenir, en passant sa langue sur les lèvres. Au dessert, en vous apportant avec

tout le soin, toute la solennité voulus, quelque bouteille pousièreuse, exhumée de derrière les fagots — c'était invariablement « la dernière », mais il y en avait toujours — l'hôte, la face allumée par la chaleur des fourneaux et la légitime fierté d'un artiste content de son œuvre, vous demandait, pour la forme, car la réponse n'était pas douteuse : « Ces honorables dames et messieurs sont-ils contents ? »

— Oui, oui, patron, très contents, enchantés ; c'était merveilleux ! Vrai, vous êtes un maître ! Prenez ce verre, nous allons trinquer à votre santé. A la vôtre, et vivent la bonne chère et le bon vin !

Finis, tout cela. Les temps ont changé. S'il n'y a plus de cabarets coupe-gorge, et c'est heureux, il n'y a plus guère, hélas ! de ces hospitalières auberges où l'on se sentait tout de suite chez soi et où l'on faisait, à la bonne franquette, des repas plantureux, arrosés de vins exquis et généreux.

Le cafetier, aujourd'hui, est trop un négociant comme les autres. Il vend à boire et à manger, comme un autre vend des bobines, des souliers ou tout autre article. Ce qui le distingue seulement de ses collègues en négoce, c'est que le fisc lui fait l'insigne honneur de le considérer comme taillable et corvéable à merci.

J. M.

Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA FÉE AUX MIETTES

PAR

CHARLES NODIER

La courbure étroite et noire de ses sourcils parfaitement arqués n'avait certainement jamais fléchi sous le poids d'un remords, que dis-je ! sous celui d'une de ces inquiétudes passagères de la conscience qui troublent quelquefois jusqu'au repos légitime de la vertu. Ses grands yeux, quand il les ramena sur moi, m'étonnèrent par je ne sais quelle transparence humide et bleue qui baignait un disque d'ébène où le feu du regard s'était assoupi, et ma monomanie poétique vint me rappeler l'atmosphère d'azur livide où plonge un astre éclipsé. Enfin, pour m'expliquer plus clairement, et j'aurais peut-être dû commencer par là, ce qui serait arrivé infailliblement si j'étais maître de me défendre de l'invasion de la métaphore et du despotisme de la phrase, je vous dirai en langue vulgaire que c'était un fort beau garçon, qui avait les yeux, les sourcils et les cheveux noirs comme du jais.

Ce qui me frappa cependant le plus, tant la recommandation extérieure agit invinciblement sur la raison la plus libre de préjugés, ce fut la recherche singulière, pour ne pas dire fastueuse, du costume de mon lunatique, et l'aisance abandonnée avec laquelle il portait ces richesses, aussi insoucieusement qu'un montagnard des Highlands qui descend aux basses terres drapé de son plaid. Une de ces chaînes d'or souple et doux que les *nababs* rapportent de l'Inde paraissait soutenir un médaillon sur sa poitrine, et le châle le plus fin de tissu et le plus élégant de broderies qui soit sorti des fabriques de Cachemire la traversait en sautoir flottant. Quand il passa ses doigts forts et sa main musclée, mais d'un blanc pur et poli comme l'ivoire, dans les touffes de sa chevelure, je les vis étinceler de bagues, de rubis et de bracelets de diamants : et c'est un fait sur lequel je ne saurais me tromper, moi qui apprécie de l'œil les pierres précieuses, au carat et au grain, et qui défie sur ce point le réactif du chimiste, l'émeri du lapidaire et la balance du joaillier.

— Comment vous appelez-vous, monsieur ?... lui dis-je avec l'expression un peu confuse, et difficile à caractériser pour moi-même, de l'attendrissement que m'inspirait l'infortune de mon semblable, et du respect que m'imposaient, malgré moi, les débris de la popule d'un grand prince déchu.

— Monsieur !... reprit-il en souriant... je ne suis pas un monsieur. On m'appelle Michel, et plus communément Michel le charpentier, parce que c'est mon état.

— Permettez-moi de vous dire, Michel, que rien n'annonce dans vos manières un simple charpentier, et que je crains qu'une préoccupation d'esprit qui vous maîtrise, à votre insu, ne vous trompe sur votre véritable condition.

— Il est assez naturel, monsieur, de former une pareille conjecture dans la maison où nous sommes, vous comme curieux ; et moi comme détenu ; mais je vous assure que mon nom et ma profession sont les seules choses qu'on n'y ait pas contestées. Ce qu'il y a de vrai, c'est que je suis charpentier opulent, le plus riche du monde peut-être ; et, quant à ces objets de luxe dont l'étalage explique très bien l'erreur obligée dans laquelle vous êtes tombé sur mon compte, je ne les porte point par orgueil, je vous prie de le croire, mais parce que ce sont des présents de ma femme, qui fait, depuis plusieurs années, un commerce florissant avec le Levant. Si on ne m'en a pas retiré l'usage en m'admettant ici, c'est peut-être, comme je l'ai pensé quelquefois, que j'y suis placé sous quelque protection inconnue, et aussi parce que mon caractère inoffensif et paisible me recommande à l'humanité, à la confiance et aux égards des gardiens.

Frappé de cette manière nette et simple d'exprimer des idées naturelles, dont je ferais probablement moins de cas si elle m'était plus familière : — Attendez, mon cher Michel, lui demandai-je d'un ton de curiosité inquiète : — vous avez dû participer à des opérations bien importantes pour parvenir à un état de fortune aussi considérable ?...

Michel rougit, parut embarrassé un moment, et puis arrêta sur moi un œil assuré, mais plein de candeur :

— Oui, monsieur, répondit-il, mais j'ai peine moi-même à me rendre un compte exact de l'origine et de l'objet de mes entreprises, quoiqu'il n'y ait rien de plus vrai. C'est moi qui fournis les solives de cèdre et les lambris de cyprès du palais que Salomon fait bâtir à la reine de Saba, au juste milieu du lac d'Arrachieh, à deux jours de l'oasis de Jupiter Ammon, dans le grand désert libyque.

— Oh ! oh ! m'écriai-je, ceci est tout à fait différent. Mais vous m'avez dit, si je ne me trompe, que vous étiez marié. Votre femme est-elle jeune ?

— Jeune ! dit Michel encore plus troublé. Non, monsieur. J'imagine qu'elle a plus de trois mille ans, mais elle n'en paraît guère que deux cents.

— De mieux en mieux, mon ami ! Ces notions, Dieu soit loué, ne sont plus de ce monde. Au moins, pensez-vous qu'elle soit belle, malgré son grand âge ?

— Ni pour le monde, ni pour vous, monsieur. Belle pour moi, comme la femme qu'on aime, comme la seule femme qu'on puisse aimer !

— Et ne vous est-il jamais arrivé de croire que la volonté de votre femme, que l'influence de sa fortune et de son crédit, soient entrées pour quelque chose dans les persécutions que vous éprouvez ?

— Je l'ignore, et je regretterais de l'avoir ignoré, car cette idée aurait embelli ma prison.

— Pourquoi, Michel, pourquoi ?

— Parce qu'elle ne peut rien vouloir qui ne soit bien.

— Oh ! Michel, vous excitez vivement ma curiosité ! Je voudrais connaître cette histoire !

Je ne sais si vous êtes comme moi, mes amis, mais j'aurais volontiers cédé ma place à trois séances solennelles de l'Institut, pour suivre Michel dans le labyrinthe fantastique où ses demi-confidences m'avaient engagé...

Et si vous n'étiez pas comme moi, j'ai le bonheur de tenir le fil d'Ariane à votre disposition. Faites passer rapidement sous le pouce de la main droite, — ou bien sous celui de la main gauche, si vous êtes scève ou gaucher, — ou même sous celui des deux mains qu'il vous plaira d'employer, si vous êtes ambidextre ; faites-y passer, dis-je, en rétrogradant, les feuillets que vous venez de parcourir. Cela sera facile et bientôt fait, surtout si vous avez le geste assez sûr et assez agile, dans votre empressement, pour en ramener plusieurs à la fois. Vous arriverez ainsi au frontispice, à la garde, à la couverture, c'est-à-dire à la porte d'entrée de ce dédale ennuyeux, et vous pourrez faire voile vers Naxos.

— Mon histoire, dit Michel d'un air réfléchi, en portant successivement les yeux sur le point qu'occupait alors le soleil dans le ciel, et sur le petit coin de mandragores qui lui restait à défricher, pour se détromper de l'existence de la mandragore qui chante, au moins dans le jardin des lunatiques de Glasgow... — mon histoire ? elle est bizarre, et

incompréhensible sans doute, puisque personne n'y croit ; puisqu'on juge au contraire, partout où j'en parle, que ma foi dans des événements imaginaires au jugement de la raison universelle est un signe de faiblesse et de dérangement d'esprit ; puisque ce motif seul a déterminé les précautions bienveillantes dont je suis l'objet, que vous appelez tout à l'heure des persécutions, et que je n'attribue qu'à l'humanité. Que vous dirai-je, enfin ? cette histoire est pour moi une suite de notions claires et certaines, mais telles que j'en trouve moi-même l'enchaînement inexplicable, et que j'essayerais quelquefois d'en détourner ma pensée, si elles ne me retraçaient l'idée de mes jours heureux, et si elles ne me rendaient surtout présente la nécessité d'accomplir un saint devoir, pour lequel il ne me reste que ce jour, qui expire au coucher du soleil.

J'allais l'interrompre. Il s'en aperçut, et continuant comme s'il avait prévu mon dessein :

— Il faut, poursuivit-il en mettant le doigt sur sa bouche avec une expression mystérieuse, que j'arrive à Greenock avant minuit, et je m'inquiéterais peu de la longueur et de la difficulté du voyage si j'avais achevé ma tâche. Voilà ce qui m'en reste, ajouta Michel en me montrant les mandragores sur pied qui se déployaient en verdoyant, et se balançaient gaiement à une petite brise, sous le jeu des rayons qui traversaient les nuages comme une clairière. — Je ne suis pas en peine, continua-t-il, de finir ma besogne en quelques minutes, mais je n'ai pas de raisons de vous le dissimuler, puisque vous avez la bonté de vous intéresser à moi... c'est là, c'est dans cette touffe de vertes et riantes mandragores, qu'est caché le secret de mes dernières illusions ; c'est là qu'à la dernière, à laquelle il reste encore une fleur, à celle qui cédera sous le dernier effort de mes doigts, et qui arrivera muette à mon oreille, comme la vôtre, mon cœur se brisera ! et vous savez si l'homme aime à repousser jusqu'à son dernier terme, sous l'enchantement d'une espérance longtemps nourrie, la désolante idée qu'il a tout révé... Tout, et qu'il ne reste rien derrière ses chimères... Rien !... j'y pensais quand vous êtes venu, et voilà pourquoi je m'étais assis...

(A suivre)

Grand Théâtre. — Il est maintenant superflu de parler des succès de notre troupe dramatique. Elle a brillamment gagné son procès. Demain soir, dimanche, un spectacle de gala : *Sœurs d'amour*, de Henry Bataille.

Kursaal. — Dimanche, en matinée à 2 h. 30 et en soirée, à 8 h. la troupe du Kursaal donnera la délicieuse opérette, toujours redemandée « *Mam'zelle Nitouche*. Inutile de dire que cette pièce fera salle comble.

Royal Biograph. — L'œuvre fantastique qu'est « *Intolérance* », film grandiose, sera présentée encore quelques jours au Royal Biograph. Rien de pareil n'a été encore présenté d'aussi parfait quant à la mise en scène, la présentation de foules guerrières des plus diverses et des plus farouches. Il faudrait pouvoir citer chaque artiste. Le « clou » de ce film est certainement la prise de Babylone. De même le festin de Balthazar, dans la grande salle des Eléphants et d'une conception grandiose. Dimanche 26 courant, deux grandes matinées, à 2 h. et à 4 1/2 heures. Ce sera une aubaine pour les habitants du canton. Tous les jours, matinée à 3 heures et soirée à 8 1/2 heures. Location ouverte tous les jours, le matin de 10 heures à midi et de 2 1/2 à 6 1/2 heures du soir, à la caisse de l'établissement. (Téléphone 29.39).

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les avantages qu'offrent les **COFFRES - FORTS INCOMBUSTIBLES**. Ces meubles sont indispensables pour serrer : livres, papiers précieux (de famille ou d'affaires), titres, bijoux, argenterie, valeurs de toutes sortes, etc. Le campagnard, exposé plus encore que le citadin au risque d'incendie, s'empressera de demander un prospectus à **François TAUXE**, fabricant de coffres forts, **Malley, Lausanne**, qui le lui expédiera par retour du courrier. — (Voir annonce).

Kefol NEURALGIE MIGRAINE
BOITE 100 FR. 180
TOUTES PHARMACIES

Redaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

LAUSANNE IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS
Successieurs : H. Jordan, J. Blanc-Figuet, L. Noverraz.